



N°089-2023

Rennes, le 29 août 2023

OBJET : Gouvernance de la réserve naturelle nationale des Sept-Iles : Profond désaccord des pêcheurs professionnels

Madame, Messieurs les Ministres,

Lors de l'inauguration de l'extension en mer de la Réserve Naturelle Nationale des Sept- Iles vendredi dernier, des représentants des pêcheurs professionnels vous ont renouvelé la demande des comités des pêches de pouvoir être associés au plus près de la gestion environnementale de la réserve des Sept-Iles une fois étendue en mer. Dès 2021, cette demande avait été émise à M. le Préfet des Côtes d'Armor, et présentée en Conseil Maritime de façade, en novembre, au moment de la consultation sur le projet d'extension. Sur la base du code de l'environnement, les comités peuvent être gestionnaires ou cogestionnaires de la réserve, du moins pour sa partie maritime.

Leur surprise et leur déception ont été immenses quand le Secrétaire d'Etat à la mer leur a répondu que les pêcheurs professionnels seraient intégrés, mais simplement à une commission dédiée à la pêche comme si cela équivalait à une cogestion. La gestion de la réserve, semble, elle, déjà destinée à la LPO, seule, sans qu'aucun échange préalable n'ait pu avoir lieu. L'appel à manifestation d'intérêt évoqué il y a encore quelques mois ne semble plus d'actualité.

Cette proposition suscite le profond désaccord et même la colère des pêcheurs professionnels. Sur la forme tout d'abord, car notre demande ancienne d'être cogestionnaire n'a jamais reçu de réponse formalisée et on comprend mieux pourquoi les comités ne figuraient pas dans la liste des invités de l'inauguration initialement prévue début juillet. C'est d'autant plus incompréhensible que le Conseil Maritime de Façade avait demandé une représentation significative de la pêche professionnelle. De même, en 2021, le préfet Côtes d'Armor avait indiqué qu'il apporterait une attention particulière à notre demande d'intégrer la gouvernance à un niveau décisionnel, et que les pêcheurs avaient démontré qu'ils étaient des partenaires constructifs qui auront toute leur place dans la nouvelle gouvernance.

Sur le fond, surtout, car les pêcheurs sont très concernés par cette extension avec plus de soixante navires qui en fréquentent les eaux tout au long de l'année. Ils refusent le risque, comme cela s'est fait dans d'autres régions du Monde, d'être écartés de leurs zones de pêche par des personnes qui ne connaissent pas les métiers de la pêche et pour des intérêts de politique politicienne parfois non avouables.

Reléguer les pêcheurs dans une commission consultative est donc insultant. Les comités des pêches ont suivi les travaux d'extension de la réserve de manière constructive et avec assiduité, comme ils le font sur les autres dossiers environnementaux.

C'est enfin un cas d'école, car actuellement, d'autres extensions de réserves naturelles en mer sont en discussion partout en France.

Nous vous demandons donc, Madame, Messieurs les Ministres, de reconsidérer cette question et d'accéder à notre demande parfaitement légitime, sans quoi les professionnels de la pêche ne pourront que s'inscrire dans une opposition à cette extension et à sa gouvernance.

Le Président du CRPMEM de Bretagne
Olivier LE NEZET

Le Président du CDPMEM d'Ille et Vilaine
Philippe ORVEILLON

Le Président du CDPMEM des Côtes d'Armor
Grégory METAYER

Le Président du CDPMEM du Finistère
Yannick LE CALVEZ

Le Président du CDPMEM du Morbihan
Olivier LE NEZET

Destinataires :

Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Madame Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

Monsieur Hervé BERVILLE, secrétaire d'État chargé de la Mer